



Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

TRELAZE

Conseil Municipal

25 novembre 2024

SOMMAIRE

Introduction

Elément de contexte économique

Le contexte macroéconomique

Contexte national

Les différentes mesures du Projet de Loi de Finances 2025

Les mesures issues de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027

Contexte intercommunal

Contexte communal

1. Les recettes de la commune

1.1 La fiscalité directe

1.2 La dotation globale de fonctionnement et le Fonds de péréquation communal et intercommunal

1.3 Synthèse des recettes réelles de fonctionnement

1.4 La structure des Recettes Réelles de Fonctionnement

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

2.1 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

2.2 Les charges de personnel

2.3 La part des dépenses de fonctionnement rigides de la commune

2.4 Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

2.5 La structure des Dépenses de Fonctionnement

3. L'endettement de la commune

3.1 L'évolution de l'encours de dette

3.2 La solvabilité de la commune

4. Les investissements de la commune

4.1 Les épargnes de la commune

4.2 Les dépenses d'équipement

4.3 Les besoins de financement pour l'année 2025

5. Les ratios de la commune

6. Les annexes

6.1 Le Plan Pluriannuel d'Investissement

6.2 Les tableaux des emprunts

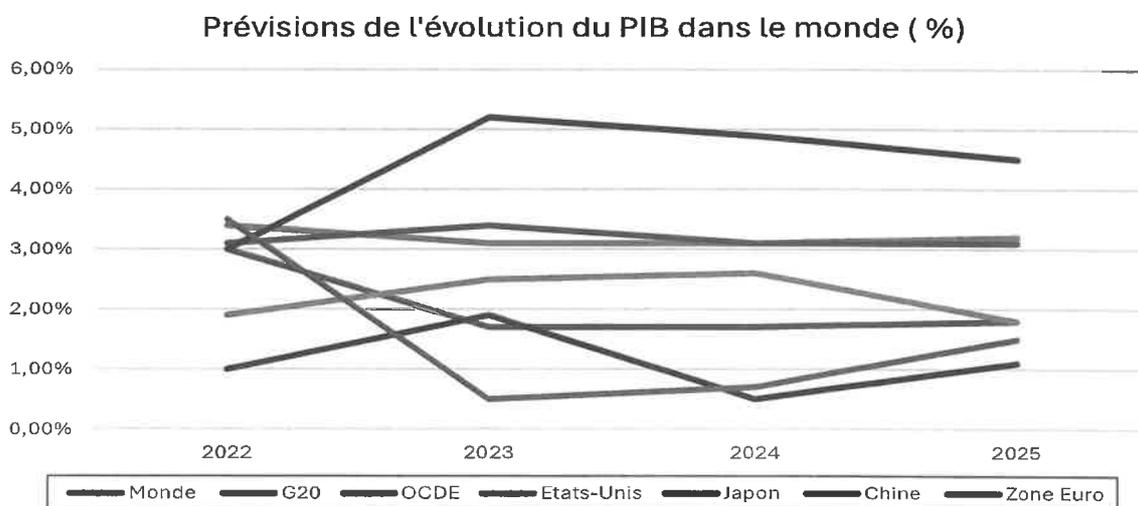
Introduction

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

L'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier, mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Le contexte macroéconomique

Une croissance stagnante



Source : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE, VOLUME 2024

La croissance mondiale devrait stagner en 2024 et 2025. Les prévisions de différents organismes, en particulier celles de l'OCDE, indiquent que la croissance mondiale devrait ralentir par rapport à ce qu'elle a connu durant la période avant COVID. La croissance est estimée à 3,1% dans le monde en 2024 et la prévision de croissance à 3,2% de PIB réel en 2025 selon l'OCDE, ce qui est inférieur à la moyenne sur les dernières années avant COVID. Les conséquences de ce ralentissement ne sont cependant pas partout les mêmes. Ainsi, en 2024-2025, la croissance devrait être inférieure à la moyenne des années 2010 dans près de 60 % des économies. Seul le Moyen-Orient paraît échapper à cette tendance baissière avec une croissance estimée à 2,8 % en 2024 et atteignant 4,2 % en 2025, selon la Banque Mondiale.

S'agissant des grandes économies, les Etats-Unis auraient une croissance de 2,6% en 2024 mais celle-ci ralentirait sévèrement pour s'établir à 1,8% en 2025. S'agissant des pays du G20, ceux-ci stagneraient à 3,1% en 2024 et 2025. La Chine garde une croissance relativement soutenue, mais dans une tendance baissière avec une croissance attendue de 4,9% en 2024 et 4,5% en 2025. Pour la zone Euro, les prévisions sont estimées à 0,7% de croissance en 2024 et presque 1,5% en 2025.

Néanmoins, malgré un éclaircissement de la situation économique mondiale, l'Organisation Mondiale du Commerce prévoit une croissance du volume d'échanges commerciaux mondiaux de 2,6% en 2024 et 3,3% en 2025. Certaines craintes persistent, notamment vis-à-vis des tensions au Moyen-Orient, des relents inflationnistes persistants et d'une politique monétaire resserrée avec des taux d'intérêts qui tardent à baisser. De plus, les tensions commerciales croissantes et les incertitudes géopolitiques liées notamment aux différents conflits en cours ajoutées à l'élection de Donald TRUMP le 5 novembre 2024 créent un climat d'incertitude qui pèse sur la croissance. La crise immobilière chinoise fait également peser un risque sur la croissance mondiale.

La politique monétaire et l'inflation

S'agissant de l'inflation, le président de la FED Jerome Powell a annoncé un desserrement de la politique monétaire, avec un repli vers le taux cible. Les chiffres de l'OCDE indiquent 3,43% d'inflation dans la zone OCDE mais 2,16% (2,2% selon la BCE) dans la zone euro, 2,05% aux Etats-Unis et 1,95% au Japon. Pour la France, l'inflation est repassée sous la barre des 2% pour le mois d'août 2024, indique l'INSEE. Ceci peut s'expliquer par différents facteurs comme la baisse des taux directeurs par la BCE au début de l'été, une baisse des prix de l'énergie, l'atténuation des tensions au niveau des chaînes d'approvisionnements.

La FED a abaissé ses taux directeurs en septembre à hauteur de 0,5%. L'incertitude demeure toutefois quant à d'éventuelles autres baisses de la part de la FED, d'autant que M. Powell a indiqué que les priorités de la FED étaient désormais la croissance et le chômage. Néanmoins, le 12 septembre 2024 la BCE a annoncé une nouvelle baisse de taux et un resserrement de l'écart entre le taux des opérations principales de refinancement et le taux de la facilité de dépôt, qui est désormais à 3,5%, pour s'établir à 15 points de base.

Actuellement les taux de refinancement sont :

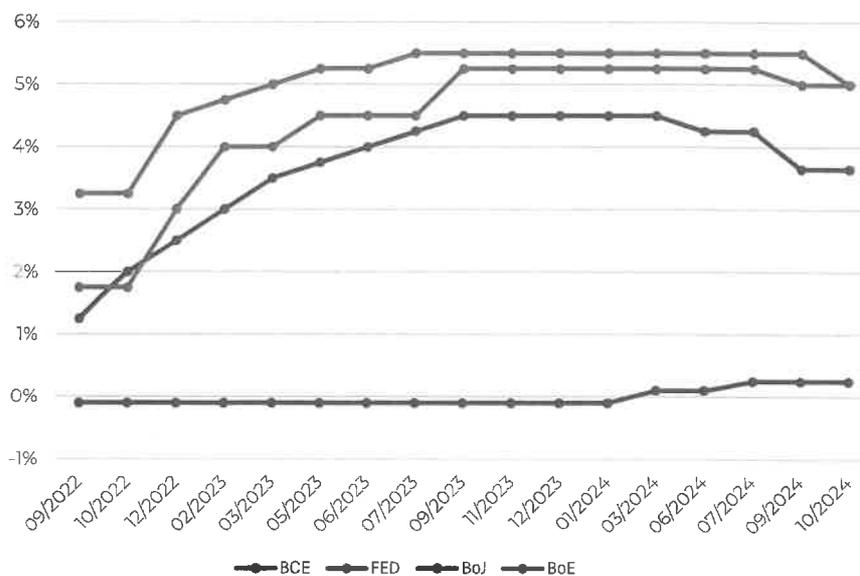
Pour la BCE, de 3,65% contre 4,5% en septembre 2023. Il était nul au 1^{er} janvier 2022.

Pour la FED, de 5% actuellement contre 5,5% en septembre 2023. Il était de 0,25% au 1^{er} janvier 2022.

Pour la BoE, de 5 % actuellement contre 5,25% en septembre 2023. Il était de 0,25% au 1^{er} janvier 2022.

Pour la BoJ, il est de 0,25% actuellement, contre 0,10% en 2023. Il était de 0,10% au 1^{er} janvier 2022.

Evolution des taux directeurs



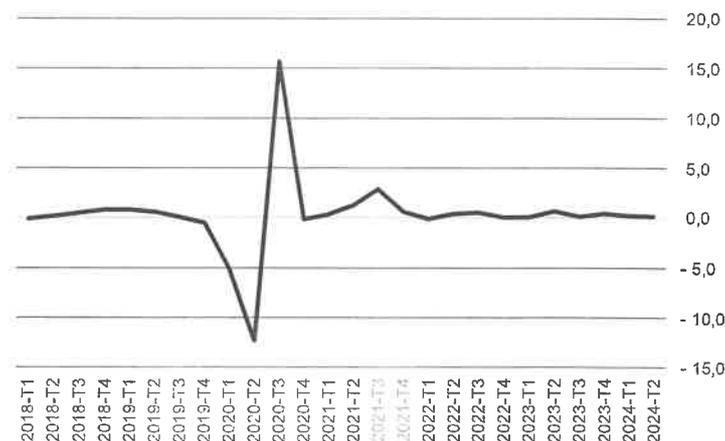
Par conséquent, la masse monétaire mondiale augmente légèrement de 2023 à 2024, après avoir connu une baisse sur 2023.

L'emploi dans les pays développés

Le chômage aux Etats-Unis augmente, il passe de 3,6% en 2022 à 4,3% en 2024, ce qui constitue une augmentation d'environ 19% sur la période selon le bureau du travail américain. Cette augmentation est devenue par ailleurs une des principales inquiétudes de la FED à l'heure actuelle. Pour la zone euro les derniers chiffres du chômage font état en juillet 2024 d'un taux de chômage autour de 6,4%, en légère baisse, et pour l'UE prise dans son ensemble, ce taux stagne à 6%.

Contexte national

Evolution du produit intérieur brut (PIB) %



Source : INSEE, comptes nationaux trimestriels

La Banque de France, se basant sur les données de l'INSEE, table sur une croissance de 0,8% du PIB en 2024 et 1,2% en 2025. Une reprise est donc attendue pour l'année 2025. L'inflation qui est descendue en dessous de 2% en août 2024 devrait se stabiliser à 1,7% en 2025, notamment grâce à une baisse des coûts de l'énergie. Un desserrement de la politique monétaire de la part de la BCE devrait de plus contribuer à la relance de l'économie française. L'activité, qui devrait rester au ralenti en 2024 se verrait revigorée en 2025 puis en 2026. Une baisse des taux directeurs devrait aider cette reprise, d'autant que le contexte économique international est favorable.

	2022	2023	2024	2025	2026
PIB réel	2,6	1,1	0,8	1,2	1,8
IPCH	6,9	5,7	2,5	1,7	1,7
IPCH hors énergie et alimentation	3,4	4,0	2,5	2,2	1,9
Taux de chômage en fin d'année ^{a)}	7,1	7,5	7,6	7,9	7,6

a) Totale population active

Source : Projections macroéconomiques – Juin 2024 Banque de France

De plus, la consommation des ménages serait de nouveau un moteur pour la croissance française au même titre que l'investissement des entreprises qui devrait rebondir en 2025, notamment avec la détente progressive des taux d'intérêt, qui favoriserait les investissements des entreprises selon les mêmes projections de la Banque de France.

Cet éclaircissement donnerait une bouffée d'air pour l'emploi en France. Par ailleurs, les derniers chiffres du chômage indiquent que celui-ci se situe à 7,3% en août 2024 et 7,6% en fin d'année selon les prévisions de la Banque de France.

Malgré tout, l'économie française a montré des signes de résilience malgré un contexte international peu favorable ces dernières années. Le pouvoir d'achat des ménages devrait progresser, principalement grâce à la reprise des salaires réels (en tenant compte de l'inflation).

Néanmoins la situation des finances publiques, avec un déficit très élevé, plus de 5,5% PIB et un endettement au sens de Maastricht de plus de 110% noircit le tableau, d'autant que l'incertitude politique liée à la dissolution de l'Assemblée nationale pourrait avoir pour conséquence de refroidir de potentiels investisseurs étrangers et nationaux.

Les différentes mesures du Projet de Loi de Finances 2025

Le projet de loi de finances pour l'année 2025 a été présenté le 9 octobre 2024. Ce budget prévoit le rétablissement des comptes publics, à hauteur de 60 Md€, soit 2 points de produit intérieur brut (PIB) et repose sur des hausses de recettes fiscales (19,3 Md€), des économies sur les dépenses de l'Etat (21,5 Md€) et sur le budget de la sécurité sociale (15 Md€). Les collectivités territoriales ne sont pas exemptées d'effort budgétaire. Il leur est demandé une contribution de 5 Md€ par différentes mesures que nous détaillons ici.

Les mesures les plus importantes concernant les collectivités sont les suivantes :

-Instauration d'un fonds de réserve pour les collectivités territoriales :

C'est la principale innovation du projet de loi de finances pour 2025. « Afin de les associer à l'effort de redressement des comptes publics et de renforcer à terme les dispositifs locaux de précaution et de péréquation », certaines collectivités seraient appelées à contribuer à un fonds de réserve. Concrètement, ce mécanisme consiste à prélever un maximum de 2 % des recettes réelles de fonctionnement des 450 collectivités (communes, EPCI, départements,

régions) dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros. Seront exclues toutes les collectivités dont les indicateurs de ressources et de charges sont les plus dégradés.

Ce mécanisme se déclenchera s'il est constaté un écart entre un solde de référence des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et le solde effectivement réalisé au cours de l'année précédente. Ce solde de référence sera déterminé en janvier 2025.

Le rendement des prélèvements est estimé par le Gouvernement à environ 3 Md€. Il pourra être inférieur si l'évolution des dépenses locales est plus faible que prévue, en comparaison des soldes de référence. Les sommes prélevées abonderont à partir de 2026 et pour trois ans, à hauteur d'un tiers par année, des enveloppes de péréquation, telles que le FPIC pour le bloc communal, le fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux pour les départements et le fonds de solidarité régionale pour les régions.

-Gel des fractions de TVA

Les recettes de TVA affectées aux collectivités pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) seront gelées en 2025, ce qui représente une économie de 1,2 milliard d'euros pour l'État. De plus l'État passe d'une prise en compte de la revalorisation de la TVA selon l'évolution de la consommation nationale en année N à une revalorisation selon l'année N-1. Pour 2025, c'est l'évolution 2024 qui sera prise en compte, et en 2026 ce sera l'évolution 2025.

-Réduction du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Le taux de remboursement du FCTVA, initialement fixé à 16,404 %, sera abaissé à 14,85 % à partir du 1er janvier 2025. De plus, certaines dépenses de fonctionnement comme l'entretien des bâtiments publics ou l'informatique en nuage, seront désormais exclues intégralement des dépenses éligibles.

-Augmentation du taux de cotisation des employeurs territoriaux

Afin de rééquilibrer les comptes de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2025 prévoit une augmentation de 4 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux en 2025, puis une augmentation progressive jusqu'en 2027.

-Stabilité de l'enveloppe de la DGF et des dotations d'investissement

Le montant de l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 2025 reste inchangé par rapport à 2024. Au sein de l'enveloppe de la DGF, le projet de loi de finances pour 2025 prévoit une augmentation de 290 M€ des dotations de péréquation des communes, répartie comme suit : 140 M€ pour la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et 150 M€ pour la Dotation de solidarité rurale (DSR). La dotation d'intercommunalité augmenterait quant à elle de 90 M€ (comme en 2024), cette hausse devant être financée par un "écrêtement" de la dotation de compensation intercommunale de la dotation forfaitaire des communes.

60% de l'augmentation de la DSR sera allouée à la deuxième fraction de la DSR, qui profite principalement aux communes de moins de 10 000 habitants. Les dotations de soutien à l'investissement local (DSIL, DETR, DPV et DSID) sont également maintenues à leur niveau de 2024. En revanche, le projet de loi de finance prévoit que l'utilisation de ces fonds soit davantage fléchée vers des projets favorables à l'environnement.

Le Fonds vert est réduit à hauteur de 1Md€ contre près de 2,5 Mds€ en LFI 2024.

-Arrêt de certains dispositifs de soutien

La dotation pour les titres sécurisés (DTS) et la dotation aménités rurales sont reconduites au niveau de 2024. En revanche, le dispositif dit du « filet de sécurité », mis en place en 2023, pour compenser la hausse des prix de l'énergie est arrêté. Le fonds de soutien au développement des activités périscolaires (FSDAP) sera également supprimé, en septembre 2025.

-Elargissement du nombre de commune rurales en zonage France ruralités revitalisation

La loi de finances pour 2024 a remplacé l'ancien dispositif des zones de revitalisation rurale (ZRR) par un nouveau zonage, dénommé France ruralités revitalisation (FRR), auquel sont adossées un certain nombre d'aides fiscales et non fiscales.

Cette réforme des dispositifs de soutien aux territoires ruraux en difficulté s'est traduite par l'intégration de plus de 2 000 communes dans la liste des communes éligibles au zonage, mais elle a aussi eu pour conséquence de faire sortir des dispositifs de soutien 2 168 communes, qui bénéficiaient jusque-là du classement en ZRR.

Ces communes continueront finalement de bénéficier jusqu'au 31 décembre 2027 des effets du dispositif des zones FRR.

Les mesures issues de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027

La limitation de la hausse des dépenses des collectivités

C'était une des mesures qui cristallisait le mécontentement des représentants des collectivités, mais elle fait partie de la version de la LPFP sur laquelle le gouvernement a engagé sa responsabilité.

Une trajectoire limitant la hausse des dépenses des collectivités à l'inflation -0,5% a donc été adoptée. A date, cette trajectoire est prévue comme suit : 2% en 2024, 1,5% en 2025 et 1,3% en 2026 et 2027.

Des concours financiers en hausse

C'est le second axe de cette loi, par lequel l'exécutif entend contrebalancer l'effort demandé aux collectivités pour le redressement des finances publiques.

Selon l'article 13 de ce projet, l'objectif de l'Etat est de passer de 53,980 Mds€ de concours financiers au PLF 2024 à 56,043 Mds€ en 2027.

La trajectoire d'évolution du FCTVA mènerait notamment ce fonds de 7 104 M€ au PLF 2024 à 7 786 M€.

Contexte intercommunal

La stratégie financière d'Angers Loire Métropole au cours du mandat 2014-2020 avait été conçue pour permettre la réalisation des lignes B et C du tramway sans augmenter la fiscalité et sans endettement excessif de la collectivité.

A date, 1,4 milliards d'investissements ont été réalisés par l'EPCI depuis 2014. Des produits fiscaux dynamiques, et des épargnes et des résultats solides assurent à Angers Loire Métropole une situation financière saine.

Pour autant, les niveaux d'inflation exceptionnels connus depuis 2022 ont créé des tensions sur ses budgets, en particulier sur le budget principal et le budget annexe transports. Dans ce contexte tendu, l'objectif est de maintenir la dette en dessous des 600 M€, afin de conserver des marges de manœuvre pour le financement des investissements à venir et maintenir la capacité de désendettement inférieure au seuil de 10 ans.

L'EPCI compte sur une croissance économique forte garantissant des produits fiscaux dynamiques, des niveaux d'épargne satisfaisants et une dette dont la majeure partie a été mobilisée sur la base de taux fixes faibles (notamment pour les emprunts des lignes B et C du tramway) pour maintenir ses équilibres budgétaires.

A noter que la transition écologique reste la priorité d'investissement d'Angers Loire Métropole pour les années à venir.

Contexte communal

Alors que le contexte économique et géographique des trois dernières années persiste (guerre en Ukraine, inflation...), voire se dégrade (guerre au Moyen-Orient), une nouvelle période d'incertitude nationale s'est ouverte depuis la séquence électorale 2024 (élections européennes et législatives) qui a abouti à la constitution d'un gouvernement sans majorité absolue.

De cette situation inédite en France a résulté une longue période de « flou » sur les objectifs budgétaires du nouvel exécutif, l'absence de visibilité quant aux orientations du Projet de Loi de Finances 2025 ayant perduré, fait exceptionnel, jusqu'au 9 octobre 2024.

Ce Projet de Loi de Finances, axé sur le désendettement de la France, met grandement à contribution les collectivités territoriales : à la baisse de 1,5 milliards des crédits du Fonds vert, viennent s'ajouter la création d'un « fonds de précaution » qui impacterait les plus grosses collectivités, le plafonnement annuel des recettes de TVA distribuées aux collectivités afin de compenser notamment la suppression de la CVAE ainsi que l'amputation du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) qui permet de compenser la TVA acquittée par les collectivités.

D'autres prévisions, comme la suppression du fonds de soutien au développement des activités périscolaires (FSDAP) à compter de septembre 2025, obligent les collectivités à réinterroger leurs politiques publiques, ou du moins d'interroger leurs priorités et leur financement.

Dans ce contexte, la ville de Trélazé projette de poursuivre son objectif de services publics de qualité dans un environnement (cadre de vie) adapté aux enjeux climatiques et des équipements conformes aux besoins de la population, tout en diversifiant ses sources de financement (emprunt) pour maintenir un niveau de dépenses d'investissement soutenu.

Le plan de financement de la Ville pour les années à venir nécessite dès lors de poursuivre les efforts de consommation raisonnée des crédits disponibles, après deux années de consolidation du fonctionnement de la Collectivité grâce à la complétude des équipes d'agents, et alors que plusieurs politiques publiques municipales font l'objet de réorientation / renforcement (Culture, Jeunesse, Logistiques, etc.).

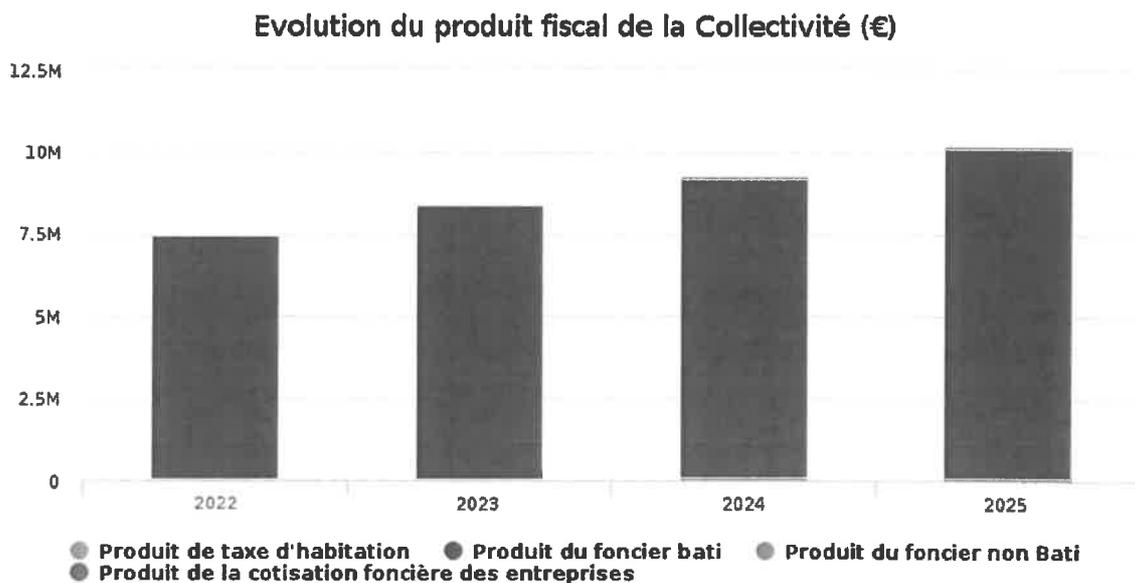
La construction du budget primitif 2025 doit ainsi permettre de répondre au double enjeu suivant :

- 1) Répondre aux besoins des habitants et maintenir le dynamisme de la Collectivité
- 2) Assurer la solidité et l'adaptabilité des finances communales pour être en mesure de supporter toute décision dans le cadre du PLF qui pourrait leur être défavorable, ou encore une dégradation de la situation économique liée à l'instabilité politique et économique nationale et internationale.

1. Les recettes de la commune

1.1 La fiscalité directe

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des ressources fiscales de la commune.



Pour 2025 le produit fiscal de la commune est estimé à 8 712 236 € soit une évolution de 4,78% par rapport à l'exercice 2024.

Le levier fiscal de la commune

Afin d'analyser les marges de manœuvre de la commune sur le plan fiscal, il s'agira tout d'abord d'évaluer la part des recettes fiscales modulables de la commune dans le total de ses recettes fiscales. L'objectif est ici de déterminer les marges de manœuvre disponibles cette année sur le budget et plus particulièrement sur la fiscalité locale. Une comparaison de la pression fiscale qu'exerce la commune sur ses administrés par rapport aux autres collectivités sur le plan national est enfin présentée.

Part des impôts modulables dans le total des ressources fiscales de la commune

Année	CA 2022	CA 2023	BP/BS 2024	BP 2025	2024-2025 %
Taxes foncières et d'habitation	7 311 366 €	7 933 113 €	8 314 757 €	8 712 236 €	4,78 %
Impôts économiques (hors CFE)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Reversement EPCI	1 342 216 €	1 305 405 €	1 305 405 €	1 305 405 €	0 %
Autres ressources fiscales	1 620 827 €	1 237 007 €	1 050 890 €	1 002 668 €	-4,59 %
TOTAL IMPOTS ET TAXES	10 274 409 €	10 475 525 €	10 671 052 €	11 020 309 €	3,27 %

Avec reversement EPCI = Attribution de compensation + Dotation de Solidarité Communautaire.

Le potentiel fiscal de la commune

C'est un indicateur de la richesse fiscale de la commune. Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

Le potentiel fiscal de la commune est de 867.33 /hab ; la moyenne du potentiel fiscal des communes en France était de 778.84 /hab en 2023.

L'effort fiscal de la commune

L'effort fiscal est un indicateur mesurant la pression fiscale que la commune exerce sur ses administrés. Si celui-ci se situe au-dessus de 1, cela veut dire que la commune exerce une pression fiscale sur ses administrés plus forte que les communes au niveau national. Si cet indicateur se situe en-dessous de 1, la commune exerce alors une pression fiscale inférieure à la moyenne nationale.

Pour la commune, en 2022 (données 2023 pas encore disponible) cet indicateur est évalué à 1.29. La commune exerce une pression fiscale sur ses administrés légèrement supérieure aux autres communes et dispose par conséquent d'une faible marge de manœuvre si elle souhaite augmenter ses taux d'imposition et ce, notamment, afin de dégager davantage d'épargne sur ses recettes réelles de fonctionnement.

Evolution de la fiscalité directe (selon état n°1259)

Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Base FB – commune	14 957 000 €	16 124 000 €	17 027 000 €	17 844 296 €	4.8 %

Taux FB – commune	49.30	49.30	49.30	49.30	0 %
-------------------	-------	-------	-------	-------	-----

Produit FB	7 373 801 €	7 949 132 €	8 394 311 €	8 797 238 €	4.80 %
------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------

Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
-------	------	------	------	------	-------------

Base FNB	92 000 €	85 800 €	94 000 €	98 512 €	4.80 %
----------	----------	----------	----------	----------	--------

Taux FNB	62.18	62.18	62.18	62.18	0 %
----------	-------	-------	-------	-------	-----

Produit FNB	57 206 €	53 350 €	58 449 €	61 255 €	4.80 %
-------------	----------	----------	----------	----------	--------

Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
-------	------	------	------	------	-------------

Base TH	386 142 €	417 743 €	622 600 €	652 485 €	4.80 %
---------	-----------	-----------	-----------	-----------	--------

Taux TH	14.98	14.98	14.98	14.98	0 %
---------	-------	-------	-------	-------	-----

Produit TH	57 844 €	62 578 €	93 266 €	97 742 €	4.80 %
------------	----------	----------	----------	----------	--------

Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
-------	------	------	------	------	-------------

Produit TH	57 844 €	62 578 €	93 266 €	97 742 €	4.80 %
------------	----------	----------	----------	----------	--------

Produit TFB	7 373 801 €	7 949 132 €	8 394 311 €	8 797 238 €	4.80 %
-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------

Produit TFNB	57 206 €	53 350 €	58 449 €	61 255 €	4.80 %
--------------	----------	----------	----------	----------	--------

Coef correcteur	-203 690 €	-219 489 €	-231 269 €	-243 999 €	5.50 %
-----------------	------------	------------	------------	------------	--------

Rôles complémentaires	26 205 €	87 542 €	- €	- €	- %
-----------------------	----------	----------	-----	-----	-----

TOTAL PRODUIT FISCAL ITF €	7 311 366 €	7 933 113 €	8 314 757 €	8 712 236 €	4,78 %
-----------------------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	---------------

Rôles complémentaires. Ces rôles peuvent être émis pour chacune des taxes principales et des taxes annexes assises sur les mêmes bases. Ils ont pour effet de mettre à la disposition des collectivités locales un supplément de recettes non prévu lors du vote annuel de leur budget et justifié par une augmentation de la matière imposable non comprise dans les rôles généraux.

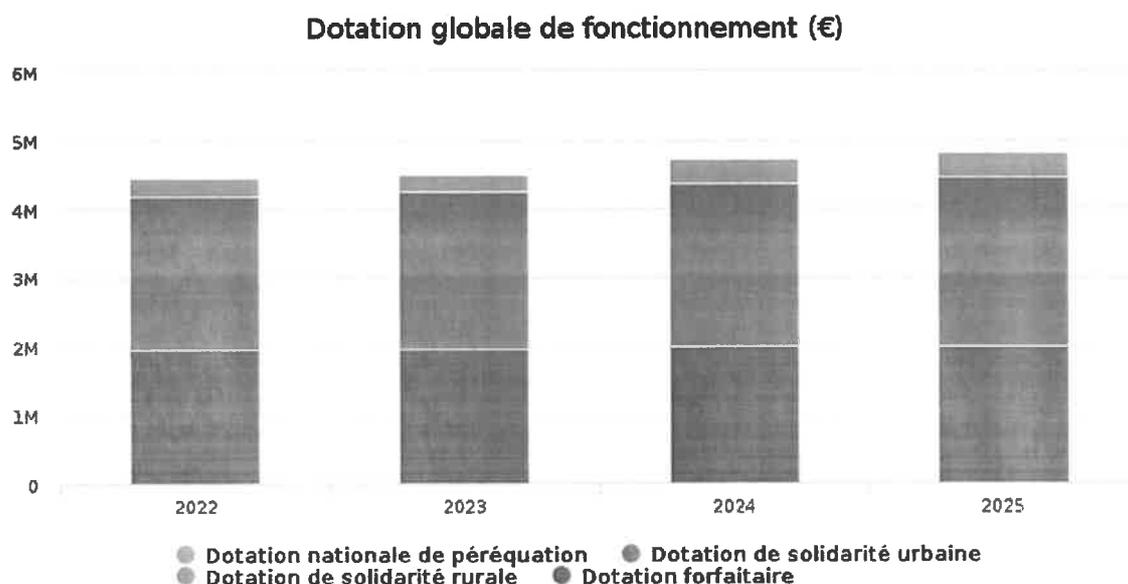
1.2 La dotation globale de fonctionnement et le Fonds de péréquation communal et intercommunal

Les recettes en dotations et participations de la commune sont estimées à 4 808 956 € en 2025. La commune ne dispose d'aucune marge de manœuvre sur celles-ci.

La DGF de la commune est composée des éléments suivants :

- **La dotation forfaitaire (DF)** : elle correspond à une dotation de base à laquelle toutes les communes sont éligibles en fonction de leur population. L'écrêtement appliqué afin de financer la péréquation verticale ainsi que la minoration imposée ces dernières années par la baisse globale de DGF du Gouvernement précédent ont considérablement réduit le montant de cette dotation et dans certains cas, fait disparaître cette dotation pour les communes.
- **La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)** : elle bénéficie aux communes urbaines de plus de 5 000 habitants dont les ressources sont insuffisantes par rapport aux charges auxquelles elles sont confrontées. Elle s'appuie sur des critères liés aux problématiques de la ville (quartiers prioritaires, logements sociaux...).
- **La dotation nationale de péréquation (DNP)** : elle a pour objectif de corriger les écarts de richesse fiscale entre communes, notamment au niveau de la fiscalité économique avec sa part majoration.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des composantes de la dotation globale de fonctionnement de la commune.

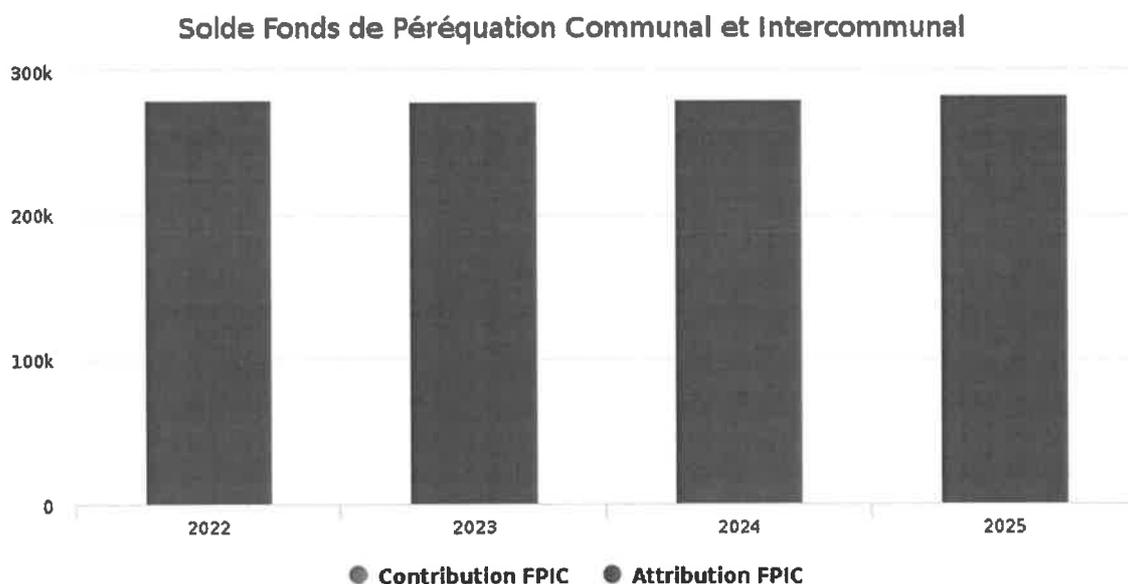


Évolution des montants de Dotation Globale de Fonctionnement

Année	CA 2022	CA 2023	BP/BS 2024	BP 2025	2024-2025 %
Dotation forfaitaire	1 948 992 €	1 960 333 €	1 991 893 €	1 991 893 €	0 %
Dotation Nationale de Péréquation	283 168 €	262 873 €	348 508 €	348 508 €	0 %
Dotation de Solidarité Rurale	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Dotation de Solidarité Urbaine	2 223 231 €	2 276 074 €	2 373 611 €	2 468 555 €	4 %
Reversement sur DGF	- 0 €	- 0 €	- 0 €	- 0 €	- %
TOTAL DGF	4 455 391 €	4 499 280 €	4 714 012 €	4 808 956 €	2,01 %

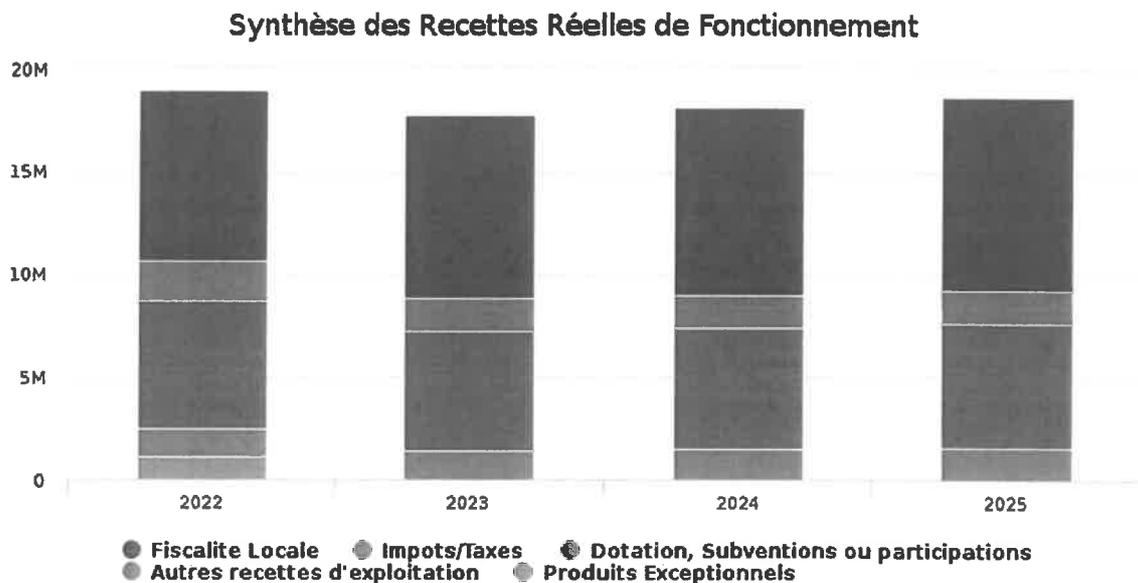
Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Créé en 2012, le FPIC a pour objectif de réduire les écarts de richesse fiscale au sein du bloc communal. Le FPIC permet une péréquation horizontale à l'échelon communal et intercommunal en utilisant comme échelon de référence l'ensemble intercommunal. Un ensemble intercommunal peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC. Ce fonds a connu une montée en puissance puis a été stabilisé à un milliard d'euros depuis 2016. Une fois le montant le prélèvement ou de reversement déterminé pour l'ensemble intercommunal, celui-ci est ensuite réparti entre l'EPCI en fonction du coefficient d'intégration fiscal (CIF) et entre les communes en fonction de leur population et de leur richesse fiscale.



Année	CA 2022	CA 2023	BP/BS 2024	BP 2025	2024-2025 %
Contribution FPIC	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Attribution FPIC	280 014 €	278 637 €	280 000 €	282 678 €	0,96 %
Solde FPIC	280 014 €	278 637 €	280 000 €	282 678 €	0,96 %

1.3 Synthèse des recettes réelles de fonctionnement



Année	CA 2022	CA 2023	BP/BS 2024	BP 2025	2024-2025 %
Impôts / taxes	10 274 409 €	10 475 525 €	10 671 052 €	11 020 309 €	3,27 %
Dotations, Subventions ou participations	6 220 637 €	5 780 522 €	5 960 713 €	6 090 056 €	2,17 %
Autres Recettes d'exploitation	2 527 391 €	2 418 015 €	2 347 032 €	2 437 882 €	3,87 %
Produits Exceptionnels	1 119 772 €	22 836 €	10 000 €	7 569 €	-24,31 %
Total Recettes de fonctionnement	20 142 214 €	18 696 902 €	18 988 797 €	19 555 816 €	2,99 %
Évolution en %	- %	-7,18 %	1,56 %	2,99 %	-

1.4 La structure des Recettes Réelles de Fonctionnement

En prenant en compte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2025, les recettes réelles de fonctionnement s'élèveraient à un montant total de 19 555 816 €, soit 1 263,3 € / hab. ce ratio est supérieur à celui de 2024 (1 236,33 € / hab)

Ces dernières se décomposeraient de la manière suivante :

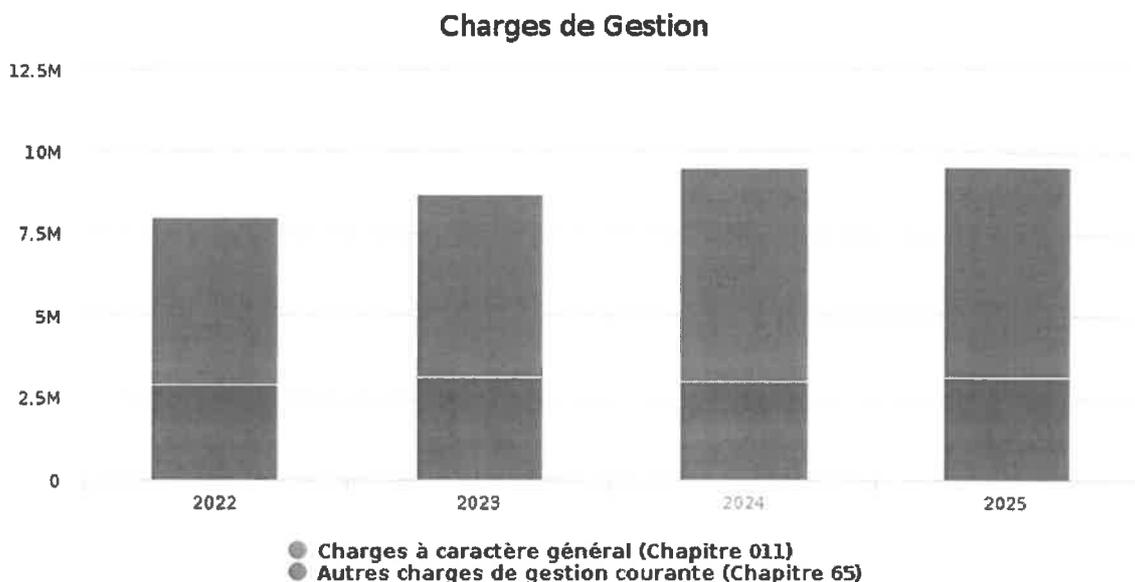
- A 56.35 % de la fiscalité directe ;
- A 31.14 % des dotations et participations ;
- A 7.95 % des produits des services, du domaine et des ventes ;
- A 0,80 % des autres produits de gestion courante ;
- A 0,10 % des atténuations de charges ;
- A 3,34 % des produits financiers ;
- A 0,32 % des produits exceptionnels.

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

Avertissement concernant les montants 2022 et 2023 inscrits dans les tableaux relatifs aux dépenses réelles de fonctionnement : le transfert du référentiel budgétaire et comptable (passage de la M14 à la M57 au 1^{er} janvier 2024) occasionne le retraitement de certaines dépenses (modification des chapitres d'imputation), afin d'assurer la cohérence et de faciliter la comparaison entre les années. Ainsi, les montants 2022 et 2023 peuvent diverger de ceux présentés dans les rapports d'orientations budgétaires des années précédentes.

2.1 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des charges de gestion de la commune avec une projection jusqu'en 2025. En 2024, ces charges de gestion représentaient 50,47 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. En 2025 celles-ci devraient représenter 53,87% du total de cette même section.

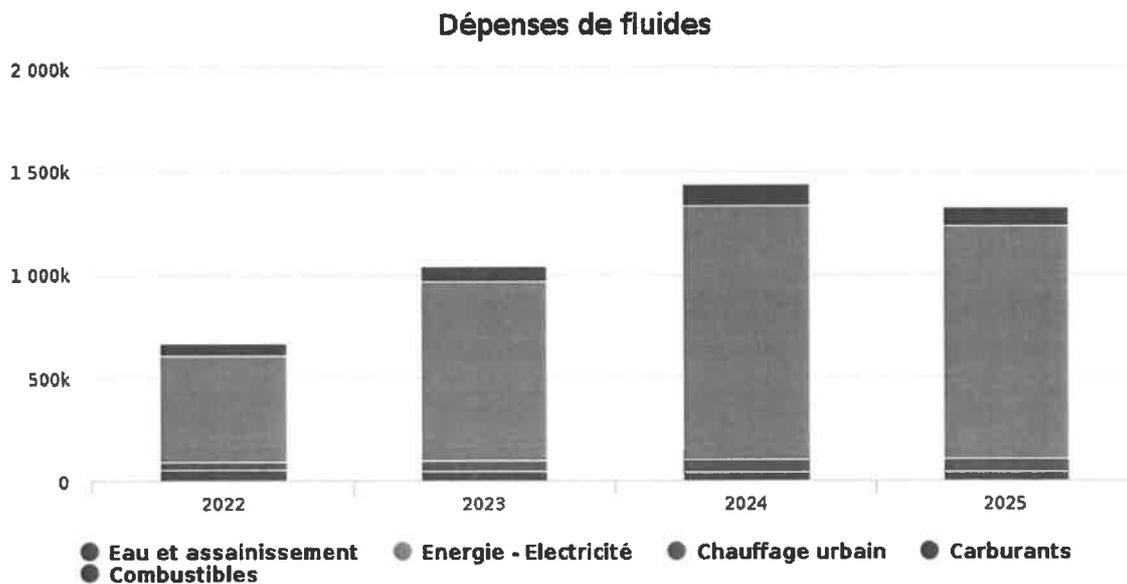


Les charges de gestion, en fonction de budget 2025, évolueraient de 0,06 % entre 2024 et 2025.

Année	CA 2022	CA 2023	BP/BS 2024	BP 2025	2024-2025 %
Charges à caractère général	5 118 726 €	5 566 790 €	6 534 053 €	6 409 661 €	-1,9 %
Autres charges de gestion courante	2 894 686 €	3 118 781 €	2 991 453 €	3 121 493 €	4,35 %
Total dépenses de gestion	8 013 412 €	8 685 571 €	9 525 506 €	9 531 154 €	0,06 %
Evolution en %	0 %	8,36 %	9,37 %	-	-

2.1.2 Les dépenses de fluides

Le graphique ci-dessous présente les évolutions des dépenses de fluides de 2022 à 2025.



Année	2022 CA	2023 CA	2024 BP	2025 BP	BP 2024 – BP 2025 %
Eau et assainissement	60 180 €	74 141 €	106 000 €	90 000 €	-15,09 %
Énergie – Électricité Chauffage urbain	551 531 €	921 362 €	1 287 000 €	1 190 000 €	-7,54 %
Carburants - Combustibles	52 581 €	45 512 €	47 800 €	45 450 €	-4,92 %
Total dépenses de fluides	664 292 €	1 041 015 €	1 440 800 €	1 325 450 €	-8,01 %
<i>Évolution, en %</i>	-	56,71 %	-	-8,01 %	-

2.2 Les charges de personnel

Le graphique ci-dessous présente les évolutions des dépenses de personnel de 2022 à 2025.



Année	CA 2022	CA 2023	BP/BS 2024	BP 2025	2024-2025 %
Rémunération titulaires	2 618 470 €	2 643 232 €	2 958 676 €	2 546 548 €	-13,93 %
Rémunération non titulaires	1 222 110 €	1 780 064 €	1 628 907 €	1 741 682 €	6,92 %
Autres Dépenses	2 243 336 €	2 142 958 €	2 458 617 €	3 225 620 €	31,2 %
Total dépenses de personnel	6 083 916 €	6 566 254 €	7 046 200 €	7 513 850 €	6,64 %

Evolution en %

-

7,93 %

7,31 %

-

-

CHARGES DE PERSONNEL - COMPARAISON DES RATIOS

ANNEE	Chap 012 en milliers d'euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate	Ratio de la commune	Moyenne de la strate
2023	6 468	424	720	40,97%	58,80%
2022	5 885	389	700	40,27%	59,52%
2021	5 616	376	672	34,63%	60,22%
2020	5 366	362	657	41,23%	60,44%

Source : impôts.gouv.fr

Avec retraitement (ajout) des frais de personnel de la DSP "activités socio-éducatives" :

ANNEE	Chap 012 en milliers d'euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate	Ratio de la commune	Moyenne de la strate
2023	7 596	498	720	48,12%	58,80%
2022	7 213	477	700	49,36%	59,52%
2021	6 904	463	672	42,58%	60,22%
2020	6 518	440	657	50,08%	60,44%

Au 1^{er} janvier 2024, la ville de Trélazé comptait 178 agents dont 94 titulaires ou stagiaires de la fonction publique territoriale et 84 agents contractuels. Parmi ces agents contractuels, 2 étaient en contrat aidé et 5 en contrat d'apprentissage. 7 agents travaillaient à temps partiel et 12 à temps non complet.

Le temps de travail

Depuis 2019, la Collectivité respecte la durée légale de travail, avec un temps de travail effectif des agents à temps complet de 1607h annuels, dont la journée de solidarité.

La politique de rémunération

Depuis 2018, la Collectivité a mis en place le RIFSEEP, qui transpose le système de primes préexistantes en un nouveau dispositif de régime indemnitaire composé, pour les agents éligibles, d'une prime mensuelle (IFSE) et d'un complément annuel (CIA) dont le versement est conditionné au respect des objectifs fixés lors des entretiens annuels.

Les agents titulaires et stagiaires de la fonction publique, ainsi que les agents contractuels de droit public, bénéficient de plus d'une prime semestrielle dont le montant est proratisé au taux d'emploi.

A noter que la délibération n°11 du 24 juin 2024 est venue préciser les montants minimum et plafonds de chacune de ces primes par groupes de fonctions.

Les avantages en nature

Du fait de la spécificité de leurs missions, certains agents bénéficient d'avantages en nature :

- Prise en charge des repas des agents travaillant à la cuisine centrale et des ATSEM intervenant dans les restaurants scolaires sur le temps du midi ;
- Mise à disposition de véhicules de service pour les agents dont les missions nécessitent des déplacements réguliers ;
- Mise à disposition de téléphones portables pour les agents amenés à se déplacer régulièrement et en contacts fréquents avec des partenaires extérieurs ;
- Vêtements de travail adaptés aux missions et dans des milieux spécifiques (extérieur, piscine, cuisines, travaux dangereux...). Un nouveau marché a été lancé en 2024 pour améliorer les dotations des agents des services techniques et logistiques.
- Deux agents de la Collectivité bénéficient de véhicules de fonction.

Les prestations sociales

Adhérente au COS 49, lui-même adhérent au CNAS, la Collectivité permet à tous ses agents présents dans les effectifs au 1^{er} janvier de l'année de bénéficier des prestations diverses de ces organismes (Solidarité, Vacances, Enfants, Culture et Sport, Quotidien, Aléas de la vie...). Cette adhésion coûte 220 € par an et par agent à la Collectivité, soit un montant total de 40 066 € pour 2024.

La Collectivité octroie de plus aux agents des chèques cadeaux « Noël », d'un montant de 40€ par agent et 40 € pour leurs enfants de 16 ans ou moins dans l'année, soit un total (estimé) de 16 800 € pour 2024. Les médaillés du travail bénéficient de chèques cadeaux compris entre 130 € et 205 € selon la médaille obtenue ; les agents faisant valoir leur droit à la retraite bénéficient de chèques cadeaux d'un montant de 70 € versé par la Collectivité et d'un versement du CNAS de 170 € + 10 € / année d'ancienneté à partir de la 6^{ème} année. Au cas où le montant total du CNAS serait inférieur à 460 €, la Collectivité complète la différence par des chèques cadeaux supplémentaires.

De plus, la Collectivité accorde des titres restaurant aux agents dont l'indice majoré de traitement est inférieur à 503. La prise en charge employeur varie entre 3 et 3,60 €, pour un maximum de 66 chèques de 6 € attribués par année et par agent. En 2024, la participation de la Collectivité s'est élevée à 16 266 €, pour 81 agents bénéficiaires.

A compter du 1^{er} janvier 2025, l'attribution des titres restaurants sera mensuelle sur la base de 6 tickets d'une valeur faciale de 6€ par titre, soit 72 tickets maximum par an.

Enfin, la Collectivité propose une participation à la protection sociale complémentaire « risque santé » des agents, dans le cadre d'un contrat mutualisé avec Angers Loire Métropole, à raison de 9 à 13 € par mois, en fonction de l'indice majoré de l'agent, ainsi qu'un contrat « prévoyance ».

En 2024, 65 agents bénéficient de l'aide de la Collectivité sur le risque « santé », pour un montant total de participation de cette dernière de 7 509 € et 18 adhérent à la convention « prévoyance ».

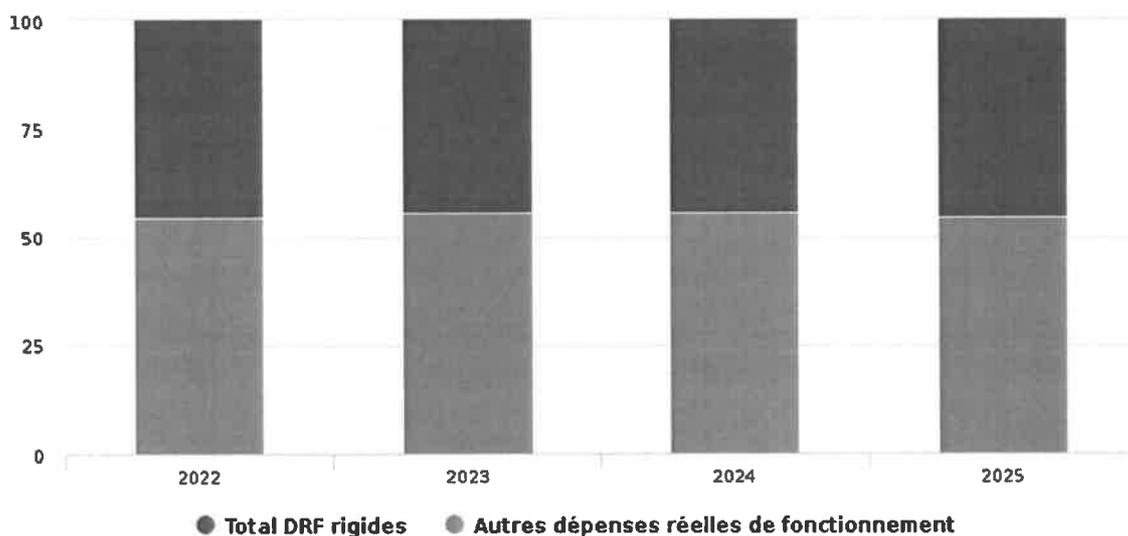
A compter du 1^{er} janvier 2025, la collectivité proposera à l'ensemble des agents une couverture prévoyance (incapacité et invalidité) dans le cadre de l'évolution réglementaire sur la protection sociale complémentaire. La participation de la collectivité sera de 50 % du montant de la cotisation de base. La mise en place de ce dispositif a un coût estimé pour la ville de 60 000 € en année pleine.

2.3 La part des dépenses de fonctionnement rigides de la commune

Les dépenses de fonctionnement rigides sont composées des atténuations de produits, des dépenses de personnel et des charges financières. Elles sont considérées comme rigides car la commune ne peut aisément les optimiser en cas de besoin. Elles dépendent en effet pour la plupart d'engagements contractuels passés par la commune et difficiles à retravailler.

Ainsi, des dépenses de fonctionnement rigides importantes ne sont pas forcément un problème dès lors que les finances de la commune sont saines mais peuvent le devenir rapidement en cas de dégradation de la situation financière de la commune car des marges de manœuvre seraient plus difficile à rapidement dégager.

Part de dépenses de fonctionnement rigides

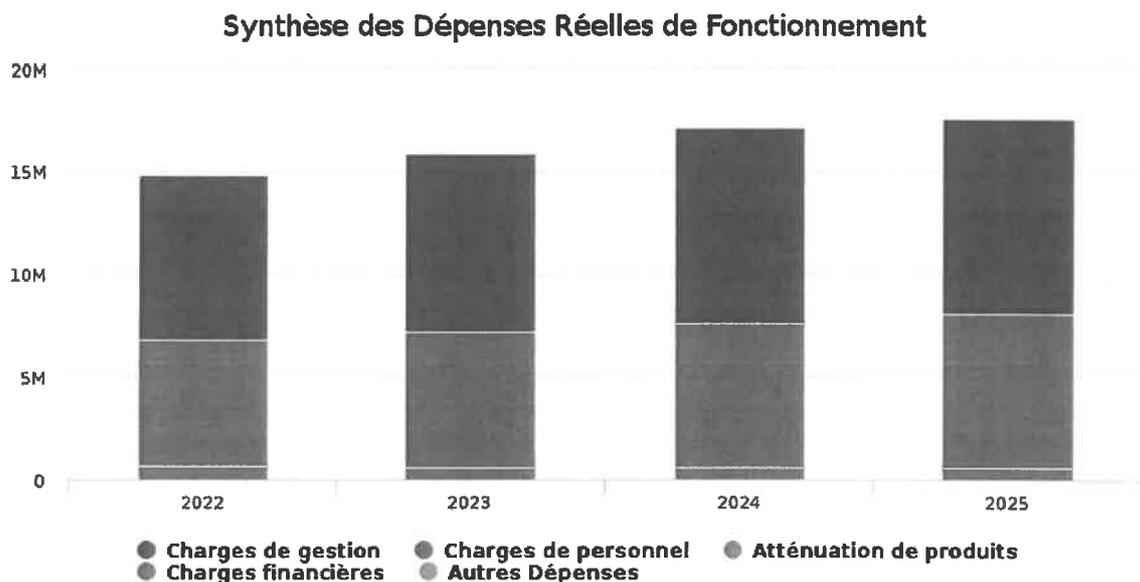


Année	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles de fonctionnement rigides	45 %	44 %	44 %	45 %
Autres dépenses réelles de fonctionnement	54 %	55 %	55 %	54 %

2.4 Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

Il est ici proposé par la commune de faire évoluer les dépenses réelles de fonctionnement pour 2025 de 2,81 % par rapport à 2024.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de chaque poste de dépense de la commune sur la période 2022 - 2025.



Année	CA 2022	CA 2023	BP/BS 2024	BP 2025	2024-2025 %
Charges de gestion	8 013 412 €	8 685 571 €	9 525 506 €	9 531 154 €	0,06 %
Charges de personnel	6 083 916 €	6 566 254 €	7 046 200 €	7 513 850 €	6,64 %
Atténuation de produits	673 €	1 090 €	4 808 €	5 000 €	3,99 %
Charges financières	704 323 €	632 130 €	605 800 €	577 100 €	-4,74 %
Autres dépenses	42 782 €	138 104 €	26 500 €	66 000 €	149,06 %
Total Dépenses de fonctionnement	14 845 108 €	16 023 151 €	17 208 814 €	17 693 104 €	2,81 %
<i>Évolution en %</i>	-9,21 %	7,94 %	7,4 %	-	-

2.5 La Structure des Dépenses de Fonctionnement

En prenant en compte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2025, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à un montant total de 17 693 104 €, soit 1 142,97 € / hab. Ce ratio est supérieur à celui de 2024 (1 120,44 € / hab).

Ces dernières se décomposeraient de la manière suivante :

- A 42,47% des charges de personnel ;
- A 36,23 % des charges à caractère général ;
- A 17,64 % des autres charges de gestion courante ;
- A 0,03 % des atténuations de produit ;
- A 3,26 % des charges financières ;
- A 0,01 % des charges exceptionnelles ;
- A 0,37 % des dotations aux amortissements et aux provisions.

3. L'endettement de la commune

3.1 L'évolution de l'encours de dette

Pour l'exercice 2025, elle disposera d'un encours de dette de 11 942 127 € (après retraitement du fonds de soutien).

Les charges financières représenteront 3,26 % des Dépenses réelles de fonctionnement en 2025.

Année	CA 2022	CA 2023	BP/BS 2024	BP 2025	2024-2025 %
Emprunt Contracté (CA) ou emprunt d'équilibre (BP)	1 500 000 €	0 €	2 799 264 €	2 782 150 €	-0,61 %
Intérêt de la dette	757 440 €	684 892 €	601 700 €	567 000 €	-5,77 %
Capital Remboursé	2 518 582 €	2 644 690 €	2 706 300 €	2 769 300 €	2,33 %
Annuité	3 276 022 €	3 329 582 €	3 308 000 €	3 336 300 €	0,86 %
Encours de dette	18 099 311 €	16 107 778 €	14 506 727 €	11 942 127 €	-17,68 %

A noter que des discussions sont en cours avec des établissements de financement pour procéder à la conclusion d'un emprunt sur le budget 2024. A la date de rédaction du présent rapporteur, le résultat de ces échanges n'est pas encore diffusable.

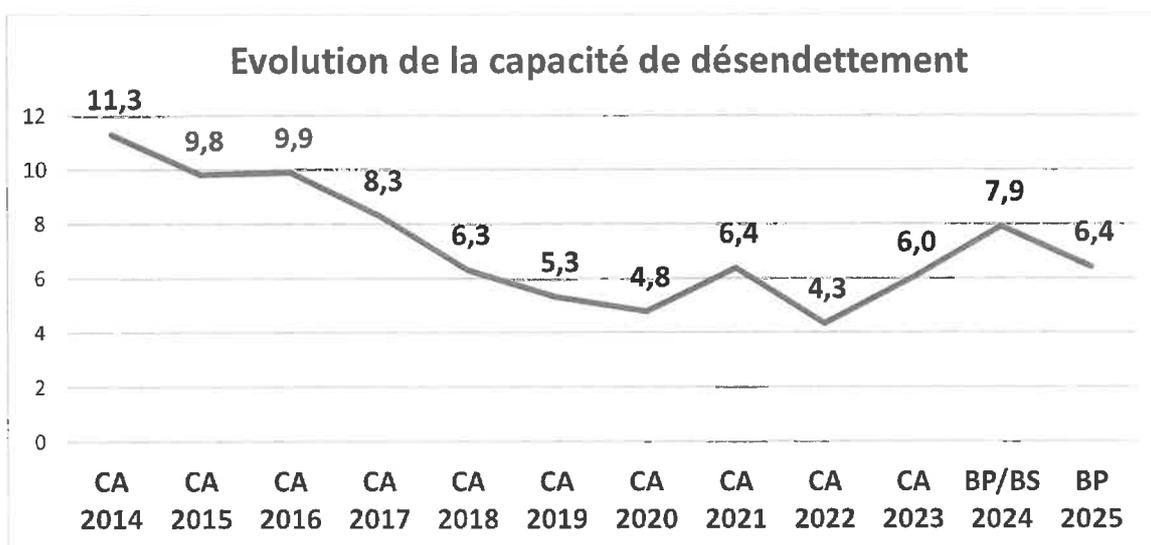
Les éléments relatifs à cet emprunt « 2024 » ne sont donc pas intégrés aux tableaux des emprunts annexés au présent rapport.

3.2 La solvabilité de la commune

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

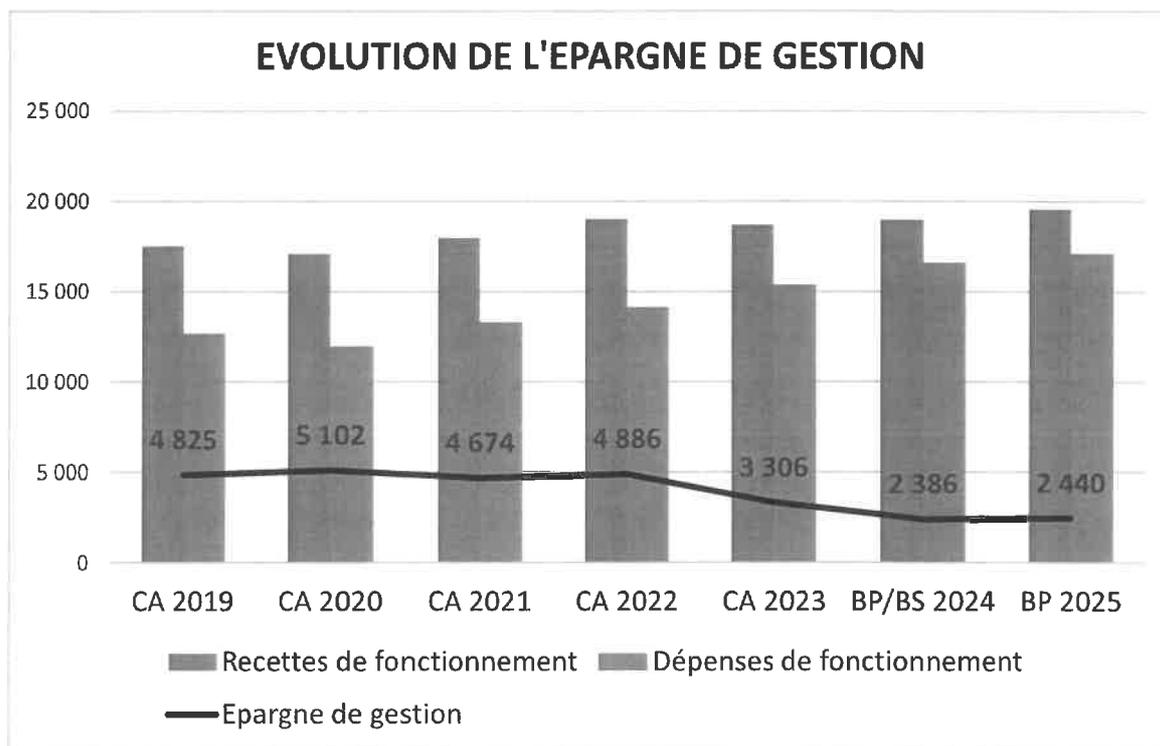
Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la commune est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la commune, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situerait aux alentours de 5,5 années en 2022 (DGCL – Données DGFIP).



4. Les investissements de la commune

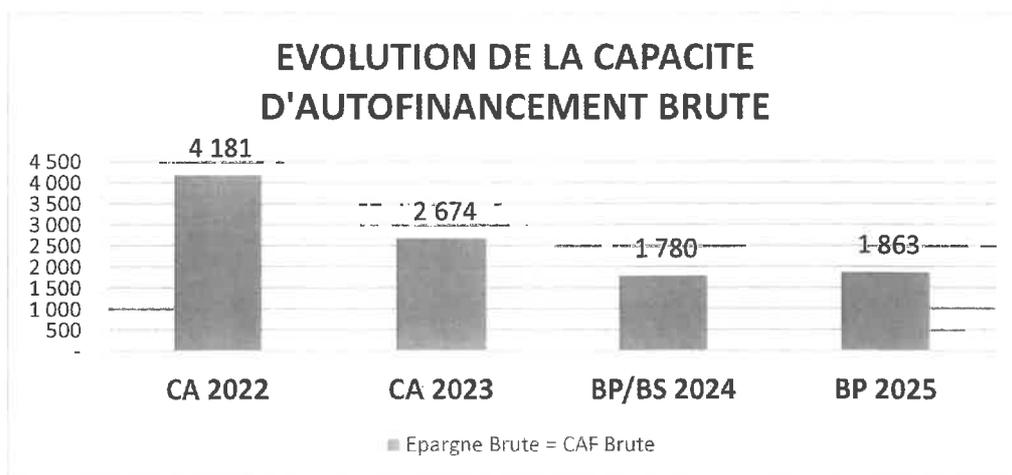
4.1 Les épargnes de la commune



Le graphique ci-dessus retrace l'évolution de l'épargne brute de la commune.

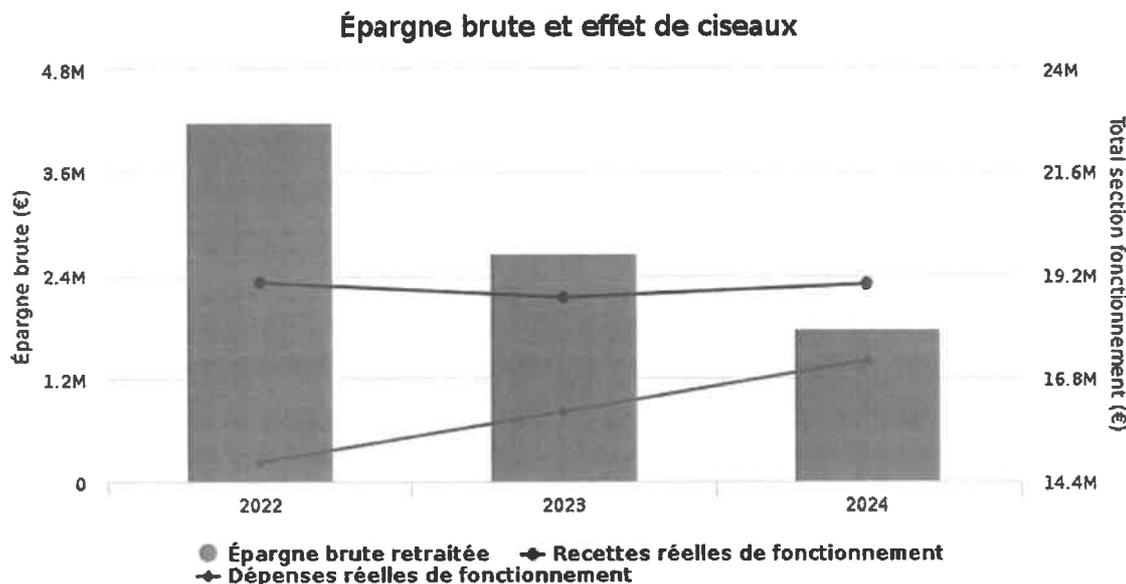
L'épargne brute correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements.



Le montant d'épargne brute de la commune est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (avec application des retraitements comptables). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la commune et de possiblement dégrader sa situation financière.

Les recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement présentées sur le graphique correspondent au recettes et dépenses totales. L'épargne brute est retraitée des dépenses et recettes non récurrentes.

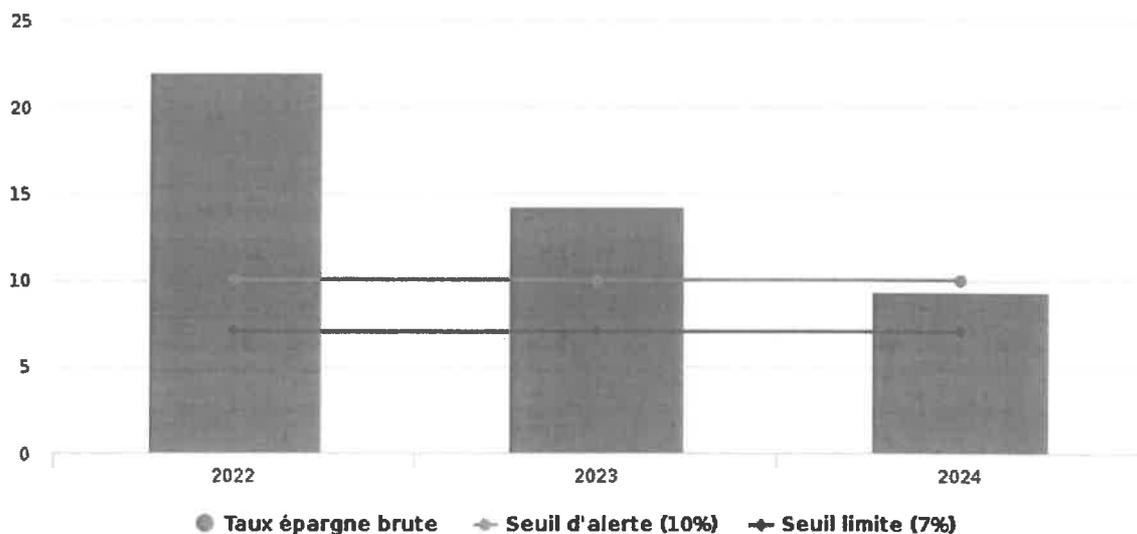


Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la commune. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont présentés ci-dessous. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, l'épargne de la commune étant considérée comme faible. Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la commune ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute des communes française se situe aux alentours de 14% en 2022 (DGCL – Données DGFIP).

Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte



4.2 Les dépenses d'équipement

Le tableau ci-dessous présente le programme d'investissement 2024 additionné à d'autres projets à horizon 2025, afin d'avoir un aperçu des perspectives d'investissement.

Année	BP/BS 2024	BP 2025
Immobilisations incorporelles	102 000 €	125 000 €
Immobilisations corporelles	1 818 310 €	2 653 725 €
Immobilisations en cours	10 000 €	10 000 €
Subvention d'équipement versées	621 118 €	816 644 €
Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €
Total dépenses d'équipement	2 551 428 €	3 605 369 €

4.3 Les besoins de financement pour l'année 2025

Le tableau ci-dessous représente les modes de financement des dépenses d'investissement de la commune ces dernières années avec une projection jusqu'en 2025.

La ligne solde du tableau correspond à la différence entre le total des recettes et le total des dépenses d'investissement de la commune (Restes à réaliser et report n-1 compris). Les restes à réaliser ne sont disponibles que pour l'année de préparation budgétaire, les années en rétrospective correspondent aux comptes administratifs de la commune.

Année	CA 2022	CA 2023	BP/BS 2024	BP 2025
Dépenses réelles (hors dette)	3 093 572 €	6 066 310 €	2 700 258 €	3 702 527 €
Remboursement de la dette	2 518 582 €	2 644 690 €	2 706 300 €	2 769 300 €
Dépenses d'ordre	219 599 €	549 107 €	1 341 851 €	772 747 €
Restes à réaliser	-	-	0 €	0 €
Dépenses d'investissement	5 831 753 €	9 260 107 €	6 748 409 €	7 244 574 €
Année	CA 2022	CA 2023	BP/BS 2024	BP 2025
Subvention d'investissement	1 687 338 €	845 837 €	439 782 €	706 031 €
FCTVA	276 269 €	403 680 €	389 394 €	875 934 €
Autres ressources	264 619 €	366 324 €	415 000 €	245 000 €
Recettes d'ordre	2 871 747 €	2 248 194 €	3 121 834 €	2 498 334 €
Emprunt	1 500 000 €	0 €	2 799 264 €	2 782 150 €
Autofinancement	1 370 769 €	2 500 000 €	2 207 385 €	137 125 €
Restes à réaliser	-	-	0 €	0 €
Recettes d'investissement	7 970 742 €	6 364 036 €	9 372 659 €	7 244 574 €

Résultat n-1	-1 319 061 €	528 841 €	-2 367 229 €	257 021 €
Solde	819 928 €	-2 367 230 €	257 021 €	257 021 €

5. Les ratios de la commune

L'article R 2313-1 du CGCT énonce onze ratios synthétiques que doivent présenter les communes de plus de 3 500 habitants dans leur débat d'orientation budgétaire, le tableau ci-dessous présente l'évolution de ces onze ratios de 2022 à 2025.

Ratios / Année	2022	2023	2024	2025
1 - DRF € / hab.	981,24	1 051,32	1 120,44	1 142,97
2 - Fiscalité directe € / hab.	483,27	520,51	541,36	562,81
3 - RRF € / hab.	1 331,36	1 226,75	1 236,33	1 263,3
4 - Dép d'équipement € /	204,48	397,97	175,81	232,9
5 - Dette / hab.	1 455,37	1 267,57	1 267,57	898,87
6 DGF / hab	294,49	295,21	306,92	310,66
7 - Dép de personnel / DRF	40,98 %	40,98 %	40,95 %	42,47 %
8 - CMPF	128,94 %	128,66 %	128,66 %	128,66 %
8 bis - CMPF élargi	-	-	-	-
9 - DRF+ Capital de la dette / RRF	86,21 %	99,84 %	104,88 %	104,64 %
10 - Dép d'équipement / RRF	15,36 %	32,44 %	14,22 %	18,44 %
11 - Encours de la dette / RRF	114,34 %	117,76 %	115,95 %	112,59 %

- DRF = Dépenses réelles de Fonctionnement
- RRF = Recettes réelles de Fonctionnement
- POP DGF = Population INSEE + Résidences secondaires + Places de caravanes
- CMPF = Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal correspond à la pression fiscale exercée par la commune sur ses contribuables. C'est le rapport entre le produit fiscal effectif et le produit fiscal théorique.
- CMPF élargi = la CMPF est élargi au produit de fiscalité directe encaissée sur le territoire communal, c'est-à-dire « commune + groupement à fiscalité propre »

Attention, dans le cadre de la comparaison des ratios avec les différentes strates. Cela ne reflète pas forcément la réalité du territoire avec les différences de situation au niveau du territoire national. De plus, le nombre d'habitant de la commune peut se situer sur la limite haute ou basse d'une strate.

Commune en France	R1 €/h	R2 €/h	R2 bis €/h	R3 €/h	R4 €/h	R5 €/h	R6 €/h	R7 %	R9 %	R10 %	R11 %
Moins de 100 hab.	947	375	379	1338	562	650	265	23	79	42	49
100 à 200 hab.	705	314	333	959	400	601	203	28	83	42	63
200 à 500 hab.	613	312	328	795	309	537	164	35	87	39	68
500 à 2 000 hab.	641	348	411	812	286	596	155	45	88	35	73
2 000 à 3 500 hab.	736	415	528	926	301	679	152	51	88	33	73
3 500 à 5 000 hab.	845	468	610	1047	316	731	154	54	88	30	70
5 000 à 10 000 hab.	944	517	688	1158	298	796	154	58	89	26	69
10 000 à 20 000 hab.	1099	594	804	1305	297	829	170	60	91	23	64
20 000 à 50 000 hab.	1232	686	902	1440	317	1006	201	62	93	22	70
50 000 à 100 000 hab.	1342	736	995	1574	322	1360	212	62	94	20	86
100 000 hab. ou plus hors Paris	1175	698	825	1359	235	1088	213	59	95	17	80

Moyennes nationales des principaux ratios financier par strates

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvements réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Produit des impositions directes/population (recettes hors fiscalité reversée). Ratio 2 bis = Produit des impositions directes/population. En plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour reversements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la commune, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (455 en M14).

Ratio 5 = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la commune.

Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la commune ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la commune.

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette) /RRF : capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

Ratio 10 = Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la commune au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 11 = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

(Source www.collectivites-locales.gouv, données 2021)

6. Les annexes

6.1 – Plan pluriannuel d'investissement

6.2 – Tableaux des emprunts

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025
 PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT**
 Séance du conseil municipal du 25 novembre 2024



	DEPENSES D'INVESTISSEMENT (TTC)				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	BP 2024	BS 2024	BP 2025	2026	BP 2024	BS 2024	BP 2025	2026
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	2 541 428	148 830	3 682 527	2 582 394	1 167 014	77 183	1 828 985	1 303 700
TOTAL INVESTISSEMENT	5 976 079	5 089 558	7 244 574	6 241 708	5 976 079	5 089 558	7 244 574	3 802 034



	DEPENSES D'INVESTISSEMENT (ITC)				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	BP 2024	BS 2024	BP 2025	2026	BP 2024	BS 2024	BP 2025	2026
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	2 541 426	148 830	3 092 527	2 582 394	1 167 014	77 163	1 820 965	1 303 700
TOTAL INVESTISSEMENT	5 976 079	5 089 558	7 244 574	6 241 708	5 976 079	5 089 558	7 244 574	3 802 034

*** 1) GRANDS TRAVAUX**

* ARENA LOIRE TRELAZE								
- Aménagement et entretien								
* EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SALLES								
- Travaux rénovation thermique des bâtiments	400 000	-100 000	410 000	440 800	320 000	-195 700	289 000	183 700
- Aménagement espace Biotteau				300 000				20 000
- Réhabilitation complexe sportif du Petit Bois - Etudes + travaux	320 000	73 000				282 074		
- Salle de la maraichère	5 000			120 000				
- Création d'un bassin récupération d'eau de pluie				40 000				
* GRANDS TRAVAUX VOIRIE								
* BATIMENTS CULTUELS								
- Eglise - travaux + étude chapelle Bel Air		25 000	65 000					
* LOCAL FRANCE SERVICES								
- Etude, aménagement, mobilier			125 000					
* BATIMENTS SCOLAIRES								
- Végétalisation des cours d'écoles			510 000				255 000	
* ARCHIVES								
- Valorisation patrimoniale virtuelle	100 000	11 850						
* URBANISME								
- Etudes diverses	30 000		50 000					
- Salle de convivialité des Allumettes (Acquisition + travaux)			250 000	150 000				60 000
- Place Gabriel Péri	68 371		211 370					
- Place des Tellières - création d'une borne foraine	20 000							
TOTAL	963 371	9 850	1 621 370	1 050 880	320 000	66 374	524 000	283 700

COMPETENCES TRANSFEREES VOIRIE - EAUX PLUVIALES (C° DE GESTION)

- Convention de gestion ALM - Remboursement AC	532 747		605 274	605 274				
TOTAL	532 747		605 274	605 274	0		0	0

3) ACQUISITION ET VENTES

- Œuvre ZARKA "Les Allumettes"			147 500				97 000	
- Terrain Quemon					100 000			
- Maison rue Ferdinand Vest				182 458				
- Terrain Malaquais (opération "ex-caisse d'Epargne")				253 482				
TOTAL	0		147 500	435 940	100 000		97 000	0

*** 4) TRAVAUX VOIRIE, ESPACES VERTS, CADRE DE VIE**

4 - A) RUBRIQUES ANNUELLES								
- Divers aménagements paysagers et signalisation	20 000	13 745	80 000	35 000			10 000	
- Mobilier urbain	5 000	-1 000	5 000					
- Acroche vélo	10 000		10 000					
4 - D) QUARTIER QUANTINIÈRE								
TOTAL	35 000	12 745	95 000	35 000	0		10 000	0



	DEPENSES D'INVESTISSEMENT (TTC)				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	BP 2024	BS 2024	BP 2025	2026	BP 2024	BS 2024	BP 2025	2026
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	2 541 428	148 830	3 692 527	2 582 364	1 167 014	77 183	1 826 965	1 303 700
TOTAL INVESTISSEMENT	5 976 079	5 089 558	7 244 574	6 241 708	5 976 079	5 089 558	7 244 574	3 802 034

5) RESEAUX

- Eclairage public (illuminations)	10 000		10 000	10 000				
- Alarmes - passage en IP	25 000	-10 000	55 000	50 000				
* VIDEOSURVEILLANCE								
- Rénovation et adaptation générale (remplacement caméras, vandalisme etc)	100 000		100 000	100 000	30 000		30 000	
TOTAL	135 000	-10 000	165 000	160 000	30 000	0	30 000	0

6) TRAVAUX BATIMENTS

* BATIMENTS ADMINISTRATIFS - TECHNIQUES - CULTUELS								
- Gestion des accès + Défibrillateurs	40 000	-10 000	50 000					
- Centre technique Municipal								
- Enrobé de l'aire de stockage + cuve pour récupération des eaux de pluie et ravalement bardage			18 000					
- Abri vélo agents	7 210	346			2 620	-102		
- Ravalement bardage								
- Clôture Boulevard de Gaulle			20 000					
- Mairie								
- Réfection et aménagement bureau	17 500	-9 362	13 000	10 000		891		
- Eclairage façade				30 000				
- Parvis îlot de fraîcheur	10 000	2 900						
TOTAL	74 710	-17 016	101 000	40 000	2 620	789	0	0

* BATIMENTS SOCIAUX ET JEUNESSE								
- Travaux divers + aménagement + mobilier	24 800	-188	23 000					
TOTAL	24 800	-188	23 000	0	0		0	0

* BATIMENTS SPORTIFS ET STADES								
- Réfection parking et divers équipements		10 000	5 000	5 000				
- DOJO DAGUERRE								
- Aménagement et matériel divers								
- PISCINE								
- Mobilier + matériel et aménagement	16 900		29 010				2 620	
- FEDER			97 158					
- Goducière - Stade								
- Stade Goducière (sautoir, praticable, container et rénovation)			12 000					
- Goducière 1 - réfection peinture couloir/douches/sanitaires								
- Mobilier et aménagement divers	3 000		15 800					
- Goducière 3 - Salle de gymnastique (réfection impostes)								
- Aménagement et matériels								
- Goducière 2 - Salle de Basket								
- Mobilier et aménagement divers	3 000							
- Hall de raquette								
- Mobilier + aménagement								
- Stade Daniel Rouger								
- Mobilier et aménagement divers			10 000					
- Locaux UCT - Union Cyclo Trelaze								
- Réfection des locaux								
- Complexe Sportif Bernard Bioteau								
- Travaux aménagement (toit terrasse, vestiaire, modulaire)	70 000	50 000	100 000				30 000	
- Complexe sportif du Grand Bellevue								



	DEPENSES D'INVESTISSEMENT (TTC)				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	BP 2024	BS 2024	BP 2025	2026	BP 2024	BS 2024	BP 2025	2026
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	2 541 425	146 830	3 002 527	2 582 394	1 167 014	77 163	1 826 965	1 303 700
TOTAL INVESTISSEMENT	5 976 079	5 069 558	7 244 574	8 241 708	5 976 079	5 069 558	7 244 574	3 802 034
- Aménagement général	20 000	15 000	1 000					
TOTAL	114 000	75 000	340 968	5 000	0		32 620	0



	DEPENSES D'INVESTISSEMENT (TTC)				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	BP 2024	BS 2024	BP 2025	2026	BP 2024	BS 2024	BP 2025	2026
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	2 541 428	148 830	3 082 527	2 582 304	1 167 014	77 183	1 826 965	1 303 700
TOTAL INVESTISSEMENT	5 076 079	5 089 558	7 244 574	6 241 708	5 076 079	5 089 558	7 244 574	3 802 034

* BATIMENTS SCOLAIRES - PERISCO ET LOGEMENTS FONCTION								
- Aménagement divers (travaux + mobilier)	108 800		60 700	25 000	10 000			
- Informatique écoles élémentaires et maternelles	33 000	-7 000	22 500	20 000				
- Groupe Scolaire Robert Daguerre								
- Mobilier + aménagement + abri vélo	1 500		29 820				5 940	
- Primaire Daguerre								
- Ecole Maternelle Maraichère								
- Divers (aménagement, mobilier, matériel)		57 821	10 000					
- Ecole Élémentaire Maraichère								
- Réfection et aménagement (filet pare-ballons)		5 050	11 000					
- Ecole Paul Fort								
- Réfection et mobilier								
- Ecole J. Prévert								
- Remplacement store								
- Prévert/Dufour								
- Réfection et aménagement des sanitaires + mobilier								
- Petite enfance - Mine d'Evail								
- Remplacement fenetre salle cuisine								
- Ecole G. Philippe								
- Aménagement divers et mobilier	9 500							
- Site Jean Jaurès								
- Remplacement chaudiere + Travaux	13 000							
- Groupe Scolaire Florence Arthaud								
- Mobilier + Film scolaire UV + abri vélo	9 000		7 600				3 500	
- Self	22 000		12 000					
- Groupe scolaire Aimé Césaire								
- Aménagement divers et mobilier		10 000				10 000		
- Aire de jeux								
- Jeux publics + remise aux normes	15 000		15 000	15 000				
TOTAL	211 800	60 871	188 710	60 000	10 000	10 000	9 440	0

* BATIMENTS CULTURELS								
- Aménagement divers Anciennes écuries			12 145				2 971	
* BATIMENTS D'ANIMATION								
- Salle ARAGON - Refection loge et accueil artiste	10 000		10 000					
- Aménagement parc du Vissoir								
TOTAL	10 000	0	22 145	0	0		2 971	0



	DEPENSES D'INVESTISSEMENT (TTC)				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	BP 2024	BS 2024	BP 2025	2026	BP 2024	BS 2024	BP 2025	2026
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	2 541 428	148 830	3 002 527	2 582 304	1 167 014	77 163	1 828 966	1 303 700
TOTAL INVESTISSEMENT	5 076 079	5 089 558	7 244 574	6 241 708	5 076 079	5 089 558	7 244 574	3 802 034

7] MATERIELS ET DIVERS EQUIPEMENTS								
* ADMINISTRATION GENERALE								
- Aménagement divers + logiciel métiers			1 200					
* FETE ET CEREMONIES								
- Matériel	3 500		500					
* CIMETIERE								
- Aménagement WC public	3 000							
- Travaux - Concessions - reprises (Reprise et crémation)	38 300		51 000					
- Etudes pour l'extension du cimetière	10 000							
* TELEPHONIE								
- Matériel + modernisation installation	3 000		5 000	2 000				
- Evolution vers technologie IP, réseau, appareillage			75 000					
* ETAT-CIVIL								
- Logiciel métiers et reliures registres	300		300	300				
*CITOYENNETE - JEUNESSE POLITIQUE DE LA VILLE								
- Matériel pédagogique			3 500					
*ELECTIONS								
- Matériels divers (urnes, panneaux d'affichages)	10 000		200					
* MUSEE NUMERIQUE								
* MARIE								
- Secrétariat Général - Reliure des registres des délibérations	500		1 000					
* INFORMATIQUE								
- Mise à jour installation, renouvellement parc informatique	82 000	-21 732	77 250					
- GRC (Prise de RDV et portail familles)	40 000	-38 750	30 000					
* CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL								
- Renouvellement du parc motorisé	60 000		35 000	25 000	15 000			10 000
* SERVICE BATIMENTS								
- Divers (Matériel, conformités..)	12 500		12 500					
* VOIRIE - VILLE PROPRE								
- Matériel et équipement	13 000	-1 000	14 000					
* ANIMATION								
- Matériel et équipement	22 000		6 500					
* ESPACES VERTS								
- Matériel et véhicules	27 000	9 000	8 000	55 000				
TOTAL	323 100	-52 482	320 950	82 300	15 000	0		10 000



	DEPENSES D'INVESTISSEMENT (TTC)				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	BP 2024	BS 2024	BP 2025	2026	BP 2024	BS 2024	BP 2025	2026
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	2 541 428	148 830	3 092 527	2 582 394	1 157 014	77 163	1 826 095	1 303 700
TOTAL INVESTISSEMENT	5 976 079	5 089 558	7 244 574	6 241 708	5 976 079	5 089 558	7 244 574	3 802 034

* CULTURE								
- Théâtre AVANT SCENE								
- Réfection et aménagement divers			20 000	8 000				
* Maison de l'ardoise								
- Chaudière								
- CARRÉ CULTUREL								
- Rénovation du hall								
- Ecole de Musique - Cité Educative								
- Orchestre à l'école (achat instruments)								
* Médiathèque								
- Aménagement divers et mobilier	1 000		9 500					
* EQUIPEMENTS ENTRETIEN RESTAURATION								
- Matériels divers (vaisselle, congélateurs...)	15 000		30 610					
* SECURITE ROUTIERE								
- Achat matériel (panneaux exposition + matériel pédagogique)			500					
* ESPACE BELLEVUE								
- Aménagement îlot de fraîcheur urbain		70 050	12 000					
TOTAL	16 000	70 050	72 610	8 000	0		0	0

8) BUDGET PARTICIPATIF

- Matériel divers								
- Financement des projets	100 000			100 000				
TOTAL	100 000	0	0	100 000				

Numéro Prêt	Organisme Prêteur	Date du prêt	Date à l'ère échéance	Date de fin	Taux	Encours Initial	ENCOURS 31/12/2021	ENCOURS 31/12/2022	ENCOURS 31/12/2023	ENCOURS 31/12/2024	ENCOURS 31/12/2025	ENCOURS 31/12/2026
106	CDC	29/03/2004	01/07/2006	01/04/2031	révisable (base livret A)	856 000,00	374 681	336 886	301 749	266 607	229 994	191 860
110	CDC	22/12/2011	01/01/2013	01/01/2027	4,51%	2 000 000,00	960 889	817 869	668 399	512 188	348 933	178 314
111	CDC	23/03/2012	01/05/2013	01/05/2027	4,51%	1 500 000,00	720 667	613 402	501 300	384 141	261 699	133 735
112	BFT/CA	06/04/2012	15/09/2012	15/09/2027	3,50%	2 000 000,00	962 710	819 610	669 980	513 520	349 920	178 860
113	CREDIT MUTUEL	02/04/2012	15/03/2013	15/12/2027	4,25%	4 000 000,00	1 945 894	1 654 865	1 351 268	1 034 562	704 180	359 531
115	CREDIT AGRICOLE	14/05/2013	15/05/2014	15/05/2028	2,73%	1 000 000,00	531 434	463 463	391 326	317 219	241 089	162 880
117	CDC	16/07/2013	01/08/2014	01/08/2038	révisable (base Livret A)	995 895,00	696 409	598 973	561 537	524 101	486 665	449 230
114	CREDIT AGRICOLE	11/04/2013	15/04/2014	15/04/2028	2,73%	2 000 000,00	1 062 868	926 927	782 652	634 438	482 178	325 761
108	LA BANQUE POSTALE	21/12/2011	01/01/2013	01/01/2027	5,10%	2 500 000,00	1 222 509	1 042 779	854 062	655 910	447 849	229 386
MISS08467EUR	SFIL	29/03/2016	01/04/2016	01/04/2036	3,25%	1 287 937,48	1 081 788	1 033 512	982 582	928 850	872 163	812 358
MISS08466EUR	SFIL	29/03/2016	01/04/2016	01/04/2038	4,96%	3 465 162,16	2 991 904	2 881 078	2 764 156	2 640 804	2 510 668	2 373 374
MISS08466EURO (prêt IRA)	SFIL	29/03/2016	01/04/2017	01/04/2028	4,96%	7 780 000,00	4 538 333	3 890 000	3 241 667	2 593 333	1 945 000	1 296 667
118 (prêt IRA)	CREDIT AGRICOLE	15/04/2021	15/04/2022	15/04/2033	0,40%	1 280 000,00	1 280 000,00	1 175 660	1 070 902	965 725	860 128	754 108
118	CREDIT AGRICOLE	15/04/2021	15/04/2022	15/04/2033	0,40%	4 720 000,00	4 720 000,00	4 335 245	3 948 951	3 561 112	3 171 722	2 780 774
119	CREDIT AGRICOLE	08/03/2022	15/10/2022	15/04/2032	0,85%	1 500 000,00	1 500 000,00	1 427 983	1 283 030	1 136 842	989 409	840 720
TOTAL DES ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12 AVEC PRÊT IRA							23 030 084	27 018 251	19 373 562	16 669 354	13 901 597	11 067 558
FONDS DE SOUTIEN (sur prêt IRA)	Etat	24/06/2016		15/03/2028		7 774 605,52	4 185 249	3 587 356	2 989 464	2 391 571	1 793 678	1 195 785
FONDS DE SOUTIEN (34,54% de l'IRA prêt DEXIA)	Etat	16/06/2016		31/12/2028		442 112,00	386 848	331 584	276 320	221 056	165 792	110 528
ETAT DE LA DETTE (avec retraitement fonds de soutien)							18 657 987	18 099 311	16 307 778	14 056 727	11 942 127	9 781 846

Numéro Prêt	Organisme Prêteur	Date du prêt	Date 1ère échéance	Date de fin	Taux	Encours Initial	Annuités					
							Annuité 2021	Annuité 2022	Annuité 2023	Annuité 2024	Annuité 2025	Annuité 2026
106	CDC	29/03/2004	01/07/2006	01/04/2031	révisable (base Livret A)	855 000,00	37 915	37 795	35 137	37 226	38 064	38 921
110	CDC	22/12/2011	01/01/2013	01/01/2027	4,51%	2 000 000,00	136 848	143 020	149 470	156 211	163 256	170 619
111	CDC	23/03/2012	01/05/2013	01/05/2027	4,51%	1 500 000,00	102 636	107 265	111 102	117 158	122 442	127 964
112	BFT/CA	06/04/2012	15/09/2012	15/09/2027	3,50%	2 000 000,00	136 860	143 100	149 630	156 460	163 600	171 060
113	CREDIT MUTUEL	02/04/2012	15/03/2013	15/12/2027	4,25%	4 000 000,00	278 982	291 029	303 596	316 706	330 362	344 649
115	CREDIT AGRICOLE	14/05/2013	15/05/2014	15/05/2028	2,73%	1 000 000,00	65 924	70 221	72 138	74 107	76 130	78 208
117	CDC	16/07/2013	01/08/2014	01/08/2038	révisable (base Livret A)	935 895,00	37 436	37 436	37 436	37 436	37 436	37 436
114	CREDIT AGRICOLE	11/04/2013	15/04/2014	15/04/2028	2,73%	2 000 000,00	131 847	140 441	144 275	148 214	152 260	156 417
108	LA BANQUE POSTALE	21/12/2011	01/01/2013	01/01/2027	5,10%	2 500 000,00	171 172	179 730	188 717	198 153	208 060	218 463
MIS508467EUR	SFIL	29/03/2016	01/04/2016	01/04/2036	3,25%	1 287 937,48	45 759	48 275	50 931	53 732	56 687	59 805
MIS508466EUR	SFIL	29/03/2016	01/04/2016	01/04/2038	4,96%	3 465 162,16	105 048	110 826	116 921	123 352	130 136	137 294
MIS508466EURO	SFIL	29/03/2016	01/04/2017	01/04/2028	4,96%	7 780 000,00	648 333	648 333	648 333	648 333	648 333	648 333
118	CREDIT AGRICOLE	15/04/2021	15/04/2022	15/04/2033	0,40%	1 280 000,00		104 340	104 758	105 177	105 597	106 020
118	CREDIT AGRICOLE	15/04/2021	15/04/2022	15/04/2033	0,40%	4 720 000,00		384 755	386 294	387 839	389 390	390 948
119	CREDIT AGRICOLE	08/03/2022	15/10/2023	15/04/2032	0,85%	1 500 000,00		72 017	144 953	146 188	147 433	148 689
TOTAL							2 177 873	2 518 563	2 644 691	2 706 291	2 769 208	2 834 826

Numéro prêt	Organisme Prêteur	Date du prêt	Date 1ère échéance	Date de fin	Taux	Encours Initial	Annuité 2021		Annuité 2022		Annuité 2023		Annuité 2024		Annuité 2025		Annuité 2026	
							Intérêts		Intérêts		Intérêts		Intérêts		Intérêts		Intérêts	
106	CDC	29/03/2004	01/07/2006	01/04/2031	révisible (base livret A)	856 000,00	2 988	3 567	8 758	9 270	8 124	6 990						
110	CDC	22/12/2011	01/01/2013	01/01/2027	4,51%	2 000 000,00	49 508	43 336	36 886	30 145	23 100	15 737						
111	CDC	29/03/2012	01/09/2013	01/05/2027	4,51%	1 500 000,00	37 131	32 502	27 664	22 609	17 325	11 803						
112	BFT/CA	08/04/2012	15/09/2012	15/09/2027	3,50%	2 000 000,00	37 809	32 897	27 761	22 521	16 726	10 904						
113	CREDIT MUTUEL	02/04/2012	15/03/2013	15/12/2027	4,25%	4 000 000,00	90 150	78 103	65 536	52 426	38 750	24 483						
115	CREDIT AGRICOLE	14/05/2013	15/05/2014	15/05/2028	2,73%	1 000 000,00	21 087	17 485	12 653	10 683	8 660	6 582						
117	CDC	16/07/2013	01/09/2014	01/08/2038	révisible (base Livret A)	985 895,00	10 108	9 546	17 969	22 461	20 964	19 467						
114	CREDIT AGRICOLE	11/04/2013	15/04/2014	15/04/2028	2,73%	2 000 000,00	42 173	35 660	25 305	21 366	17 320	13 163						
108	LA BANQUE POSTALE	21/12/2011	01/01/2013	01/01/2027	5,10%	2 500 000,00	72 262	63 214	53 920	44 162	34 009	23 158						
MIS508467EUR	SFIL	29/03/2016	01/04/2017	01/04/2036	3,25%	1 287 937,48	37 154	35 646	34 056	32 466	30 607	28 739						
MIS508466EUR	SFIL	29/03/2016	01/04/2016	01/04/2038	4,96%	3 465 162,16	155 742	150 460	144 886	139 387	132 809	126 259						
MIS508466EURO	SFIL	29/03/2016	01/04/2017	01/04/2028	4,96%	7 780 000,00	260 832	228 228	195 624	163 466	130 416	97 812						
118	CREDIT AGRICOLE	15/04/2021	15/04/2022	15/04/2033	0,40%	1 280 000,00	4 703	4 461	4 284	4 284	3 863	3 441						
118	CREDIT AGRICOLE	15/04/2021	15/04/2022	15/04/2033	0,40%	4 720 000,00	17 341	16 449	15 796	15 796	14 244	12 687						
119	CREDIT AGRICOLE	08/03/2022	15/10/2022	15/04/2032	0,85%	1 500 000,00	5 887	5 887	11 830	10 596	9 351	8 095						
TOTAL							1 273 872	757 440	684 892	601 638	506 261	409 258						

FONDS DE SOUTIEN (Échéance dégradée prêt DEXIA - Taux 5,52%)	Etat	16/06/2016		31/12/2028		1 927 869,63	77 488											
TOTAL (avec retraitement fonds de soutien)							1 196 384	757 440	684 892	601 638	506 261	409 258						